



Conseil municipal du 18 décembre 2020

Présents : HUGEDET Didier, BONNE Antoine, DEMANGE Marie-Line, DUSSY Marilyne, ETIENNE Françoise, GROSJEAN Françoise, MIGNOT Fabrice, MIGNOT Sophie, THOMAS Justine, VALOT Valérie, VON FELTEN Karl ;

Arrivés en cours de séance : ARNOULD Michael, RENAUDIN Philippe

Absents excusés : VICAIRE-BRISSON Isabelle

Compte rendu de la séance du vendredi 18 décembre 2020

Début de séance : 20h05 ;

Désignation d'une secrétaire de séance : Justine THOMAS ;

Nombre de personnes votantes : 13

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Cf. document "CR 25-09-2020" ci-joint Délibération

Délibération : adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE URBANISME ET PLUI

Dans le cadre du mandat qui débute, la communauté de communes, tel que le prévoit la loi ALUR, a de nouveau la possibilité de transférer la compétence urbanisme et d'élaborer un PLUi.

Elle sollicite donc l'ensemble de ses communes membres afin de se positionner en faveur ou en défaveur de ce transfert de compétence.

Décision reportée

RENOUVELLEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE CDG 70

Afin de couvrir les risques statutaires de ses employés, la collectivité a mandaté le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats.

Le CDG a attribué le marché à la compagnie CNP avec comme courtier avec le groupe SOFAXIS.

La durée du contrat est de 4 années avec comme date d'effet le 01 janvier 2021 ; le taux reste ferme pendant 3 ans.

Type de contrat : **personnel affilié CNRACL = 8.40% de la masse salariale** (rappels 2009 = 5.25%, 2014 = 6.83%, 2020 = 8.59%) et **personnel affilié IRCANTEC = 1.10%** (inchangé) de la MS (rappels 2009 = 1.05%, 2012 = 1.17%) d'une part (3 770 € pour 2020).

Formule de garantie choisie et **franchise retenue = 15J par arrêt en maladie ordinaire** (rappels 2009 = 10J, 2012 = 15J) d'autre part.

Délibération : adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONVENTION MÉDECINE DE PRÉVENTION CDG70

La convention est échue au 31 décembre, nous nous devons de renouveler celle-ci ; les conditions demeurent inchangées. Durée 3 ans – cotisation 0.3% de la MS (inchangées).

Délibération : adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES STATUTS DE L'AGENCE INGÉNIERIE 70

Dans le cadre des transferts de compétences impulsés par la loi NOTRe, une agence chargée d'apporter une assistance technique mutualisée a été créée au niveau du département de Haute Saône en mars 2010.

Depuis sa création, au fil du transfert de compétence, l'agence a vu ses statuts évoluer, et ses missions évoluer.

- **Compétence aménagement** : en complément de la voirie, l'agence propose une assistance technique, juridique et financière nouvelle dans les domaines de l'eau potable, des eaux usées et pluviales, avec notamment la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux aquatiques et naturels (compétence GEMAPI).
- **Compétence eau** : la compétence eau regroupe les assistances SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation). Ingénierie 70 apporte une assistance technique, juridique et financière aux collectivités adhérentes dans la gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des milieux naturels et aquatiques (GEMAPI) ainsi qu'en assainissement collectif et en protection de la ressource en eau (SATE). Pour réaliser ces types de missions, Ingénierie 70 pourra recourir à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre ou à une prestation d'accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage.
- **Compétence ADS** : l'agence propose aux collectivités une assistance technique, juridique et financière en matière d'Application du Droits des Sols.
- **Compétence d'assistance informatique** : l'agence propose aux collectivités une assistance technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, de paye, élection, état civil et facturation.

Les statuts de l'agence définissent les conditions de fonctionnement et de gestion, rappelle la constitution du conseil d'administration et les ressources de celles-ci.

Tarifification : **adhésion collectivité (0.10€/Hab. pôle informatique, 0.20€/Hab. pôle ADS, 0.60€/Hab. Pôle aménagement).**

Avant de renouveler les différentes conventions bientôt échues, il nous faut valider les statuts de l'agence.

Délibération : adopté à l'unanimité.

CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE E-MAGNUS

Depuis 4 ans maintenant, la maintenance des logiciels de gestion des collectivités est confiée à Ingénierie 70 (perte par le Département de la compétence de clause générale).

Nous devons délibérer pour renouveler la convention échue au 31 décembre : durée 6 années – tarif 2021 collectivités 501 à 750 Hab. : 990 € HT

Délibération : adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHÉSION A UN SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis juin 2015 l'instruction de nos documents d'urbanisme est confiée à l'Agence Départementale Ingénierie 70, qui dispose d'un service mutualisé concernant la compétence Application du Droit des Sols.

La convention nous liant à INGENIERIE 70 arrivant à échéance, nous devons la renouveler : durée 6 années.

Tarifs à la prestation (PC= 270€, DP = 80 €, DP avec TA / PA div simple 170€, CUa 30€, CUb 55€, PD 215€, PA 350)

Délibération : adopté à l'unanimité.

DÉROULEMENT TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Début des travaux jeudi 26 novembre, installation de chantier et fouille canalisation rue de l'église.

Information des propriétaires concernés, conventions de servitude de canalisation.

Recyclage des boues du lagunage : nouvelle estimation des volumes réalisée par Agricompost, étude technique de déshydratation, et évacuation vers la filière compostage.

DÉFENSE INCENDIE ÉTUDE BC2i

Afin de mettre toute habitation à moins de 200 mètres d'un point d'eau incendie, nous avons mandaté le cabinet d'étude BC2i quant aux différentes solutions possibles à mettre en œuvre ; le rendu de l'étude fait

apparaître la nécessité de mettre en œuvre au moins 2 nouveaux PEI : un à l'intersection de la rue d'Auxon et de la rue des Montants et un, Grande rue près de la rue du Chanois. 3 scénarios nous sont présentés :

- 1 : deux PEI aux points concernés sans modification des réseaux, mais avec des débits de seulement 38 et 48 m³ = couverture "risque faible" selon le règlement départemental (DECI). Coût seuls PEI 5 000 € HT.

- 2 : renouvellement des conduites d'eau des rues de l'école, de la Frôterie, d'Auxon et partie Grande Rue, par des conduites de plus gros diamètre permettant d'obtenir un débit de 60 m³ = couverture "risque ordinaire". Coût 205 000 € HT.

- 3 : installations de réserves souterraine (32 000 € HT) ou de bâches à incendie (18 500 € HT).

Cette étude ne prend pas en compte la défense incendie pour la partie sud du village, où la nécessité d'installer une ou plusieurs bâches à incendie avait déjà été mise en évidence pour couvrir les fermes.

Pour information, un projet de création de stabulation sèche nécessitant une Bâche de 250 m³ a été déposé par l'EARL des Rêpes, et validé par les services instructeurs.

Les habitations des rues de Grattery, de la Piquotte (après N°20) et de la Craie, ainsi que le nouveau lotissement, justifieront l'installation de deux autres PEI, nécessitant de revoir le dimensionnement de la conduite AEP de la rue de la Marnière. Nous devons préciser le scénario que nous souhaitons privilégier afin d'élaborer un projet plus précis.

Décision reportée

REPLACEMENT DE CONDUITES AEP

L'état, l'Agence de l'Eau et le Département se sont mis d'accord afin de mettre en œuvre un nouveau plan de relance pour l'année 2021 ; ce dernier concerne principalement le renouvellement des conduites AEP.

Les possibilités d'accompagnement financier sont de l'ordre de 70% ; les dossiers sont à déposer avant le 31 mars 2021.

Dans le cadre du déroulement des travaux d'assainissement en cours, nous sollicitons le guichet unique regroupant les 3 financeurs, suivant les modalités du plan de relance, quant au renouvellement anticipé de la conduite AEP rue d'Auxon, le dossier doit être déposé avant la fin de l'année. Coût de l'opération : 89 300 € HT ; MOE = 2 600 € TTC.

Délibération : adopté à l'unanimité.

Par ailleurs nous pouvons étudier la possibilité technique et financière de renouveler des conduites anciennes, notamment celle de la rue de la Marnière (année 77), et de la rue de la Frôterie ; nous avons sollicité le cabinet d'étude BC2i pour élaborer ces projets de renouvellement.

Coût de l'opération : _____ € HT ; MOE 5%, Relevés Topo = 900 € TTC

Décision reportée

DCM – BUDGET 2020

Une somme de 447 € a été versée par la DREAL par erreur à la commune au lieu du trésor de Vesoul, nous nous devons de la restituer.

La ligne budgétaire correspondante n'étant ouverte qu'à hauteur de 100 €, il nous faut passer par une décision modificative, soit : - 400 € au compte 6 475 et + 400 € au compte

Délibération : adopté à l'unanimité.

EXTENSION TERRES DE SAÔNE

Intégration de la commune d'Anchenoncourt à la Communauté de communes

Délibération : adopté à l'unanimité.

AFFOUAGE 2020-2021 ET ASSIETTE DE COUPE 2021

Concernant l'affouage 2020-2021 : répercussion du coût d'abattage des petits pieds sur le tarif de l'affouage, proposition de passer de 10€ à 8€

Délibération : adopté à l'unanimité.

Concernant l'année 2021, sur proposition des services de l'ONF :

- Sont proposées en assiette de coupe les parcelles 5 et 14 Afj (~60 m³ et 160 m³)
- Décide de vendre sur pied, et par les soins de l'ONF, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans ces mêmes parcelles

- De partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage issus des houppiers et en demande la délivrance.

Délibération : adopté à l'unanimité.

TRAVAUX LOGEMENTS

- Changement Velux – Rénovation énergétique logement Niveau 2, mise en location à compter du 01/02/2021, prévoir la mise en ligne d'une annonce dès que des photos seront possibles
- Changement chaudières école et logements mairie : accompagnement du SIED 70

Délibération : adopté à l'unanimité.

TRAVAUX VOIRIE

Travaux d'aménagement place de l'église et entrée sud-ouest
Avant-projet sollicité auprès de BC2i

Informations et questions diverses

- Campagne de stérilisation : 9 chats ont été stérilisé à ce jour
- SICTOM : décision comité syndical tarif 2021 – motion TdS
- Projet PE secteur sud-est – Contrat PACT
- Vœux municipalité et repas des aînés annulés – achat de panier garnis : la distribution aura lieu le samedi 9 janvier 2021 à 9 heures, la distribution a été organisé en fonction des rues.

Date du prochain CM => fin janvier - début février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.